

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito : Sous prétexte de simplification, une régression sociale et économique.....	1
Face au fiasco du conclave sur les retraites, une seule solution, l'abrogation	2
Reims - Transports urbains : les conséquences du mépris	2
Épernay - Perrier-Jouët : Les élus CGT en soutien aux grévistes.....	3
Witry-les-Reims : STG en grève	3
Audiovisuel public : la fièvre monte	3
Vitry-le-François – Tricoflex : non au management « à la coréenne » !.....	4
Union locale CGT d'Épernay : se former pour mieux agir ensemble	4

Édito : Sous prétexte de simplification, une régression sociale et économique



Derrière la notion de simplification administrative, le projet de loi intitulé « simplification de la vie économique », actuellement soumis à l'Assemblée nationale, représente une menace pour le droit du travail, une érosion des contre-pouvoirs et une aggravation de la crise écologique. Présenté par le gouvernement comme une initiative destinée à faciliter la vie des entreprises, ce texte cache en réalité une série d'attaques contre les droits des salariés, la démocratie sociale et la protection de l'environnement.

Plusieurs dispositions néfastes attaquent le droit du travail comme la généralisation des réunions en visioconférence pour le CSE (comité social et économique), ce qui nuira à la qualité du dialogue social, la suppression de l'agrément régional pour les organismes de formation syndicale, conduisant à une concurrence néfaste et à une dégradation de la qualité des formations pour les représentants du personnel, la réduction du délai d'information accordé aux salariés en cas de cession d'entreprise, réduisant ce délai de deux mois à un seul, ce qui limitera leur capacité à proposer des alternatives, l'allègement des procédures de déclaration et d'autorisation, mettant en péril les garanties en matière de santé, de droits collectifs et d'environnement.

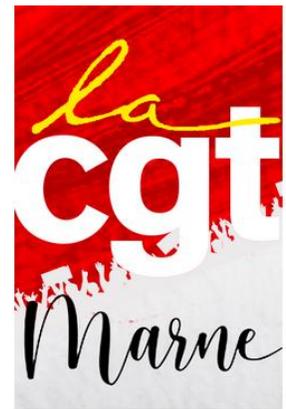
De plus, des amendements de députés de droite, qui ont été jugés irrecevables, ont tenté de réduire le nombre de CSE et de raccourcir les délais de recours pour contester un licenciement.

Nous voyons bien que ce gouvernement, à la botte du patronat, veut moins d'instances, pour moins de démocratie sociale. Le texte prévoit également la suppression de 25 comités et commissions, y compris ceux chargés de la conciliation des conflits et des discriminations au travail. Bien que certaines instances aient été préservées, le projet contient des dispositions menaçant d'autres structures à travers l'évaluation de leur utilité et des contraintes strictes pour en créer de nouvelles.

Face à ces menaces, un front uni, formé par sept organisations syndicales (CGT, CFE-CGC, CFTC, FO, FSU, Solidaires, UNSA) a appelé à rejeter les amendements les plus dangereux, dénonçant une tentative d'affaiblir le droit du travail, les contre-pouvoirs démocratiques et la transition écologique sous prétexte de simplification.

« Pour réduire les droits sociaux dans l'entreprise, on simplifie le Code du travail. Pour rendre illisible la solidarité à l'œuvre sur la fiche de paye, on la simplifie. Et pour capter toujours plus de richesses créées par les travailleurs, on simplifie la vie économique... »

Ghislain BRIDE, Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de la Marne



27 juin 2025
#112

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne
15, boulevard de la Paix
BP 11215
51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04
udcgt51@laposte.net
www.udcgt51.fr



Face au fiasco du conclave sur les retraites, une seule solution, l'abrogation

En 2023, l'immense majorité des Français s'est battue contre la réforme des retraites, reculant de deux ans l'âge du départ en retraite : des grèves massives, des manifestations regroupant plus de trois millions de participants à l'appel d'une intersyndicale la plus complète possible.



Deux ans après cette réforme imposée à coup de 49-3 à l'Assemblée Nationale, un an après le magistral échec électoral de MACRON, le gouvernement BAYROU a tenté d'organiser une concertation en trompe-l'œil, torpillée d'emblée par le Premier Ministre lui-même. Présentant le « conclave » comme une discussion « sans tabou », il s'est empressé de déclarer qu'il n'était pas question de revenir aux 62 ans, à savoir la question centrale ! Le fiasco était donc prévisible après le départ de la CGT.

Alors que François BAYROU multiplie les manœuvres politiciennes pour prolonger son bail à Matignon, la CGT le réaffirme, il n'y a pas d'autre solution que l'abrogation des 64 ans. La résolution prévoyant l'abrogation de la réforme votée très largement par l'Assemblée nationale, le 5 juin dernier, doit être immédiatement mise en œuvre.

[\(Voir l'interview de Sophie BINET sur RMC\)](#)



Reims - Transports urbains : Les conséquences du mépris



Le maire de Reims et Président du Grand Reims, porte l'entière responsabilité de la grève qui a touché les transports urbains de la ville le 21 juin, jour de la Fête de la Musique. À partir de 20 h, le service des bus en soirée a été interrompu en raison de la grève des trois quarts des conducteurs.

À l'ordre du jour, les questions de sécurité, soigneusement mises de côté par le maire de Reims, sauf lorsqu'il s'agit de faire son autopromotion à coup de formules creuses dans la presse nationale. Ce faisant, il fait le jeu de l'extrême-droite qui n'a évidemment pas manqué d'instrumentaliser la question à travers son obsession de la « submersion migratoire » et du tout sécuritaire.

La CGT des TUR réitère sa demande d'une rencontre avec M. ROBINET, afin d'exposer ses propositions en matière de sécurité dans les transports urbains, mais aussi de se faire entendre sur la marche générale de l'entreprise et la façon dont le service dû aux usagers se dégrade. La CGT demande l'embauche d'agents d'ambiance et la création d'une police dédiée aux transports publics.

Le constat pour 2024 d'une baisse de fréquentation des transports urbains de 10 % en un an, démontre l'urgence d'une prise de conscience. Si rien ne bouge d'ici là, la rentrée de septembre risque d'être chaude.

[\(Lire le tract de la CGT des TUR\)](#)

Epernay - Perrier-Jouët : Les élus *CGT en soutien aux grévistes*



Le mardi 24 juin 2025, une cinquantaine de militants de l'Intersyndicat CGT du champagne se sont rassemblés avenue de Champagne pour soutenir les salariés de Perrier-Jouët, en lutte depuis le 2 juin.

Ils dénoncent l'absence totale de dialogue social lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires). La direction a refusé toute discussion, s'alignant sur la recommandation de l'UMC (Union des Maisons de Champagne), à savoir une hausse dérisoire de 1,1 %, inférieure à l'inflation et aux augmentations du SMIC.

Pas un centime pour les augmentations individuelles, rien pour les cadres, aucune prime ou abondement. Seul lot de consolation, un carton de champagne offert aux salariés, un mépris de plus quand on connaît les résultats financiers de l'entreprise, 175 millions d'euros de chiffre d'affaires et 36,3 millions de bénéfices nets en 2024. ([Voir le site de la CGT du champagne](#))

Witry-les-Reims : STG en grève

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur les salaires ont débuté le 13 juin chez STG, transporteur routier spécialisé dans le fret de proximité, situé à Witry-les-Reims.



Des négociations sous tension puisqu'un conflit est en cours, depuis la semaine dernière, face à

l'absence de proposition décente de la direction. Celle-ci a d'abord proposé 0,8 % d'augmentation, avant de passer à 1,2 % lors de la réunion du 20 juin.

Le ras-le-bol des salariés porte aussi sur les conditions de travail et les conditions de sécurité dues au manque d'investissement dans le parc des camions et à leur vétusté.

Les négociations piétinent sur la prise en compte de l'inflation, l'augmentation des prix et le niveau des salaires, régulièrement rattrapés par le SMIC ; les salariés ne supportent plus les promesses non tenues et ont décidé de se mobiliser, même si le sacrifice financier est important. La prochaine réunion de négociation est prévue le 18 juillet.

Audiovisuel public : *La fièvre monte*



Alors que la date d'examen du projet de loi visant à regrouper France Télévisions, Radio France et l'INA (Institut National de l'Audiovisuel) sous une même holding se rapproche, la ministre de la Culture, qui pilote ce projet destructeur, multiplie ses attaques contre l'audiovisuel public. Dernière en date, une séquence lunaire où Madame DATI, questionnée sur les affaires de corruption qui la concernent dans l'émission « C à vous » sur France 5 le 18 juin, s'est permise de proférer des menaces à l'encontre du journaliste qui l'interrogeait. ([Voir l'extrait](#)).

Une attaque plutôt rare en France, mais très prisée du côté de Donald TRUMP et de l'extrême-droite. Une violente attaque contre le métier de journaliste et l'indépendance du service public et

qui discrédite en tout cas totalement Mme DATI en tant que ministre de tutelle. L'Intersyndicale de Radio France appelle à la grève illimitée dès le 26 juin et elle sera rejointe par celles de France Télévisions, de l'INA et de France Média Monde à partir du 30 juin, jour d'examen de la réforme de l'audiovisuel public à l'Assemblée Nationale.

Vitry-le-François – Tricoflex : *non au management « à la coréenne » !*



La CGT de Tricoflex (fabriquant de tuyaux souples) de Vitry-le-François dénonce la sanction disciplinaire infligée à un de nos camarades, trois jours de mise à pied pour ne pas avoir assisté à une réunion d'information soi-disant « obligatoire ».

Non seulement cette sanction apparaît totalement disproportionnée, mais de surcroît, elle est clairement discriminatoire. Alors que plusieurs salariés ont manqué cette réunion, seul ce salarié s'est vu appliquer une sanction aussi lourde.

Un traitement spécial pour un salarié sénior, et qui ose poser la question de la pénibilité liée à l'âge, de la dégradation des conditions de travail, des amplitudes horaires plus en plus difficiles à gérer, de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Bref du management « à la coréenne », obsédé jusqu'à l'absurde par l'amélioration du résultat. Pour toutes ces raisons, la CGT de Tricoflex appelait à la grève les salariés de l'entreprise les samedis 14, 21 et 28 juin.

Union locale CGT d'Épernay : *se former pour mieux agir ensemble*



Suite au dernier congrès de l'Union Locale CGT d'Épernay, une journée de formation a été organisée, rassemblant une vingtaine de camarades récemment élus à la Commission Exécutive (CE).

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de donner vie au mandat collectif qu'ils ont construit ensemble lors du congrès. Il s'agissait avant tout de renforcer la cohésion du collectif, de faire connaissance dans un cadre militant, et de poser les bases d'un fonctionnement dynamique et partagé.

Ils ont travaillé à la répartition des responsabilités entre les membres de la CE, afin que chacun puisse pleinement jouer son rôle dans l'animation et le développement de l'activité syndicale sur notre territoire. Qui fait quoi ? Sur quels secteurs ? Avec quelles priorités ? Autant de questions qui ont nourri les échanges, dans un esprit de solidarité et de construction commune.

Cette journée marque une première étape vers une CE plus forte, plus lisible, et plus combative, au service des luttes, des salariés et de la CGT dans l'Union Locale.

Plus que jamais, face aux attaques que subissent les travailleurs, notre unité, notre engagement et notre organisation sont nos meilleurs outils de résistance et de conquête sociale.



CHALEUR AU TRAVAIL

NOUVELLES REGLES

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

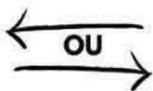


Décret n°2025-482
DU 27 MAI 2025 sur
la protection des
travailleurs contre les
risques liés à la
chaleur

**MISE À DISPOSITION D'EAU
POTABLE ET FRAICHE.**



EAU COURANTE



**3 LITRES D'EAU
PAR SALARIÉ**



- Risque grave
- recommandation INRS: interrompre ou adapter le travail
- 38
- 34
- Travail physique intense risqué
- Surveillance renforcée
- 30
- il faut agir (prevention, adaptation)
- Température acceptable

Pas de température dans le code du travail.
Recommandation INRS/ Episode de chaleur déterminé par Météo France.

ÉVALUATION DES RISQUES LIÉE À LA CHALEUR



- * Risque de chaleur ajouté au DUERP (document unique d'évaluation des risques)
- * Evaluation lieux intérieurs et extérieurs



COTÉ RH - MESURES OBLIGATOIRES

ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL



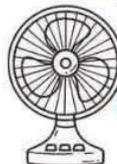
- * Adapter les horaires
- * Prévoir des pauses supplémentaires

Prise en compte des salariés vulnérables.



- * Former et informer les salariés.
- * Organiser les secours
- * Dispositif de signalement de malaise/ détresse lié à la chaleur

REDUIRE L'EXPOSITION À LA CHALEUR



- * Ombre, ventilateur, isolation thermique etc...
- * Fourniture d'EPI adaptés (casques, vêtements respirants ...)

PROTEGER LES SALARIÉS